

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N°2026\_044

Séance du 2 mars 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 2 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

**Présents :**


Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, M. Mahmoud BEN KACHOUT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENO, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude EVEILLEAU, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislaine THOMAZEAU

**Absents excusés :**

M. Louis-Jean de NICOLAÏ donne pouvoir à M. Jacky DECERS  
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE  
M. FRIZON : donne pouvoir à Mme Monika BRETON

**Secrétaire de séance :** M. Pascal RENO

**Membres :** En exercice : 28  
Présents : 25  
Votants : 28

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le   
ID : 072-200077162-20260302-2026\_044-DE

**SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION LE RONSARD**

**RAPPORTEUR :** Mme Corinne BOUREL, Adjointe aux Finances

La Commune nouvelle du Lude confie à l'association culturelle et de loisirs « LE RONSARD », la mission d'organiser et coordonner en étroite collaboration avec la Commune nouvelle du Lude dans le cadre de la commission culture :

- La programmation et la réalisation de la « Saison Culturelle » dans les salles de spectacle Ronsard et Bar Culturel de l'Espace Ronsard
- La programmation et la réalisation des expositions dans la Maison des Artistes, rue d'Orée

Pour permettre à l'association « LE RONSARD » d'assurer ses missions, la Commune nouvelle du Lude lui attribue une subvention dite « subvention « Saison Culturelle ». Cette subvention est proposée par la commission mixte et présentée à la commission culture

municipale pour soutenir l'ensemble des spectacles programmés, actions et manifestations culturelles de ladite « Saison Culturelle ».

Les modalités et le calendrier de versements de cette subvention sont détaillés en annexe d'une convention et discutés annuellement dans le cadre de commissions mixtes.

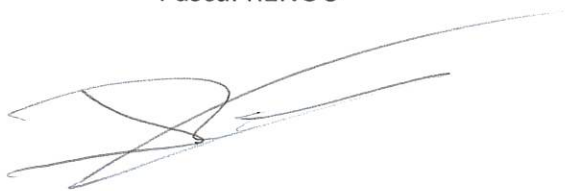
La subvention proposée est définie comme suit :

- Versement d'un acompte de fonctionnement pour la saison 2026-2027 : 22 000€
- Versement du 2<sup>ème</sup> tiers en septembre pour la saison 2026-2027 : 22 000€
- Versement de la subvention d'équilibre saison 2025-2026 : 22 000€ (cette subvention d'équilibre sera fonction du bilan fourni par l'association pour la saison 2025-2026)

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la subvention attribuée à l'Association LE RONSARD pour l'année 2026 selon les modalités de versement indiquées ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 5 mars 2026.

Le Secrétaire  
Pascal RENOUE



Le Maire,  
Béatrice LATOUCHE



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260302-2026\_044-DE

